

Cycle Lancement d'alertes, enseignements et perspectives.

Mercredi 8 octobre 2014 – PARIS- Palais du Luxembourg

Malou Legrand, témoin et membre de **Non au mercure dentaire** (NAMD) :
 « *L'épuisant cheminement d'une victime du mercure* »

Je suis ici pour apporter mon témoignage en tant que « victime » du mercure dentaire.

Cela fait 14 ans que j'ai découvert le pot aux roses, 14 ans que je suis en colère...

Malade chronique pendant plusieurs décennies, en errance médicale, de consultations en examens, sans obtenir d'amélioration durable, ... et sans comprendre.

Prise sans doute, au bout du compte, comme le sont des milliers d'autres, pour hypocondriaque ou dépressive ; direction psychiatrie à l'horizon assurée.

Ma chance fut, qu'à une période où j'étais vraiment au bout du rouleau, je sois mise sur cette piste du mercure des amalgames.

Et que je consulte le Dr Melet un jour de l'été 2000, ce médecin atypique qui prend des mesures de vapeurs mercure dans la bouche des patients. Chez moi, elles étaient importantes.

Je ne m'étends pas sur la suite : mise en évidence d'une sérieuse intoxication chronique, mise en œuvre en urgence d'une dépose très prudente de mes 13 amalgames. Et d'une chélation.

Je me suis aussitôt investie dans l'action de l'association *Non au mercure dentaire* (NAMD), créée deux ans auparavant par des patients autour de ce médecin, qui avait **alerté** les autorités sanitaires françaises sur ce risque sanitaire lié à l'amalgame.

Et c'est la citoyenne engagée, plus que la malade, qui parle ici.

Mon présent témoignage pourrait se résumer en une phrase :

Constat d'une **ENTRAVE systématique et générale faite à toutes les actions participant de cette alerte ; entrave ainsi à l'émergence de la vérité**... Au détriment des malades. Et à celui de la Sécurité sociale.

Ces entraves, je les ai vues à l'œuvre, en circonstances diverses, et sur plusieurs terrains :

1) Par des médecins d'hôpitaux

Notamment, à Fernand Widal, l'hôpital référent en toxicologie, où j'avais été reçue par la grande prêtresse en toxicologie du mercure dentaire, le Pr Chantal Bismuth : sa position officielle sur l'innocuité de l'amalgame, aux 'Entretiens de Bichat' de 1999, ne me laissait pas espérer grand chose, mais j'allais voir.

Après lecture des documents que je lui présentai d'analyses probantes faites par un grand Labo allemand agréé normes européennes, elle en fit faire d'autres, de sang et d'urine (sans mobilisation) ; elle m'écrivit ensuite qu'elle ne pourrait me prescrire le chélateur que j'étais venue lui demander, car leurs analyses n'avaient pas montré d'intoxication.

Ce même motif avait été opposé deux ans plus tôt, en neurologie à l'hôpital La Salpêtrière, dans les services du Pr Vincent Meininger, à un malade atteint d'une sclérose latérale amyotrophique (« *SLA atypique* »), qui présentait par ailleurs une intoxication mercurielle sévère, diagnostiquée par ce même docteur Melet.

Les analyses de sang et urine faites par eux ne permettaient pas de confirmer l'existence d'une telle intoxication. Aucun traitement de chélation ne sera donc proposé.

(je précise que le protocole des analyses pratiquées en France pour une intoxication mercurielle d'origine dentaire n'est, d'après l'état actuel des connaissances, pas reconnu comme **pertinent** ; y compris au sein de la communauté médicale française, comme nous en avons la preuve au travers d'un échange écrit entre des médecins d'un grand hôpital régional).

Lors des examens neurologiques de ce malade, un médecin avait pourtant bien demandé s'il avait été exposé à des métaux lourds dans sa profession ; ce n'était pas le cas. Or les analyses allemandes avaient révélé, à côté des concentrations de mercure, celles d'autres éléments composants de l'amalgame : argent, cuivre, étain.

Et les premiers symptômes de la maladie chez cet homme de 47 ans dans la force de l'âge et directeur d'une unité de 700 salariés, étaient apparus quelques semaines après les travaux dentaires suspectés, pour pose de couronnes sur dents porteuses d'anciens amalgames.

Le malade décèdera 5 ans plus tard, après 4 années sous respirateur, soigné chez lui par son épouse, leurs trois enfants témoins du martyre de leur père, véritable tragédie familiale que j'ai côtoyée trois ans.

Quant au dentiste auteur des travaux suspectés être en cause, il écrivait quatre ans après ces travaux, en réponse à une lettre de l'épouse, qu'elle ne pouvait avoir raison, elle seule contre toutes les instances officielles, énumérant l'Ordre des dentistes, l'OMS, et la Caisse d'Assurance maladie, qui tous indiquait-il soutenaient l'emploi des amalgames !

[Parenthèse : je l'ai questionné récemment, prétextant une enquête que je faisais pour un ami dentiste frappé vers l'âge de 40 ans par une forme de la maladie de Charcot à évolution lente, (parenthèse : cet ami dentiste existe bien, était un patient du Dr Melet, et s'est engagé aussi dans le combat de NAMD, donnant un témoignage pour un reportage d'Envoyé Spécial en 2009)..Le dentiste me répondit avec une conviction à toute épreuve qu'il n'avait jamais une seule fois entendu dire quelque chose de cette sorte d'aucun de ses confrères avec lesquels il était resté en relation. Puis il ajouta, que, bien sûr, certains sont décédés, plusieurs d'un problème cardiaque *ou d'autre chose, comme tout le monde* . Je n'insistai pas, il est en retraite et ne peut plus nuire. Mais cela fait froid dans le dos à la pensée de ce qui se passe, et en ce moment même où je vous en parle, vu le nombre de dentistes en exercice en France, tous maintenus dans la désinformation par leurs représentants et les instances sanitaires. Fin de parenthèse]

Le Pr Meininger, médecin chef de service du principal centre référent de la SLA en France, peut donc être rassuré pour le **record** qu'il brandissait en 2002, (Le Monde du 30 juin), selon quoi son service était le plus important au monde en terme de nombre de SLA diagnostiqués, (3 nouveaux par jour, chiffres au-dessous de la réalité, précisait-il, car beaucoup décédaient avant même que le diagnostic ait pu être fait).

Donc un nouveau record pour la France, qui vient s'ajouter à d'autres déjà connus, comme celui des dépenses santé par habitant, de la consommation de médicaments, et des amalgames dentaires (le tiers de la consommation de toute l'Europe, rapport officiel européen de 2010). Bref, on le voit bien, la France a le meilleur système de santé du monde, comme on nous l'explique continûment !

Quant aux « *collègues décédés comme tout le monde* », ce dentiste retraité ignorait bien évidemment, (car ne s'est jamais soucié de consulter le site de NAMD, et n'est pas le seul), que le lien mercure /pathologies cardio-vasculaires est maintenant assez bien documenté ; comme l'est l'hydrargyrisme lié à l'exposition professionnelle des dentistes.

2) Collusions dans l'entrave entre l'Agence de veille sanitaire (Afssaps) et les organismes de représentants dentaires (ORDRE des dentistes)

Obligée d'opérer un tri, j'ai choisi de me cantonner à l'**année 2002**, qui fut à elle seule très riche de faits et péripéties révélateurs d'une **entrave systématique** comme je l'ai définie il y a quelques instants ; situation que les années suivantes confirmeront.

En 2001 et 2002 une série de **signalements d'incidents** furent envoyés à l'AFSSAPS, selon la procédure officielle ; c'est la disposition légale censée permettre d'apporter les éléments constitutifs d'une veille sanitaire véritable ; ici concernant l'amalgame, et sous la houlette de notre association, des signalements **que l'Afssaps avait obligation d'enregistrer et d'évaluer**.

Dans l'ordre chronologique, donc, pour 2002, les faits sont :

- mai 2002 : un échange épistolaire **entre les 2 ORDRES, médecins (CNOM) et dentistes (CNOD)**.

L'Ordre des médecins ayant interrogé l'Ordre des dentistes sur le cas de l'amalgame dentaire, le Dr Robert Regard, vice président **de l'Ordre des Dentistes (CNOD)**, répondait en précisant ceci : « *L'Afssaps qui reçoit de nombreux signalements d'incidents qui seraient dus à la présence d'obturations à l'amalgame dentaire, n'envisage actuellement aucune action visant ce matériau* ». La lettre est du 22 mai 2002.

Voilà qui était bien de nature à dissuader toute action pouvant aller dans le sens de l'alerte sanitaire du côté des médecins, et donc à barrer le chemin à tout nouveau signalement d'incident ! Comment appeler cela autrement qu'une connivence d'entrave à l'application de la Loi qui régit veille sanitaire et matériovigilance ?

- septembre 2002, (le 18) : ce même **vice président du CNOD** laissait sur un répondeur téléphonique le message suivant : « *Mon cher confrère,... ne vous inquiétez pas pour ces déclarations d'incidents, l'Afssaps en fait un classement vertical* ».

Il croyait, ce représentant des dentistes, être en ligne avec le répondeur enregistreur d'un confrère, et non pas avec celui d'un patient intoxiqué. Le message fut relevé par un huissier au domicile de ce patient dans les heures suivantes, sur avis de l'avocat de l'association NAMD, pour servir ce que de droit.

- **novembre 2002 : Congrès annuel des dentistes**, où je m'étais invitée incognito trois jours de suite, pour assister à 3 forums aux thèmes repérés préalablement : *matériovigilance, corrosion, démarche qualité*.

- 1^{er} jour : forum sur la *matériorvigilance*.

Nous étions deux patients victimes du mercure dentaire, puisqu'à mes côtés avait pris place un autre membre de notre association, assistant lui aussi incognito. C'est sur son répondeur que le vice-président de l'Ordre des dentistes s'était fourvoyé deux mois auparavant. Nous voulions savoir si on y parlerait de nos signalements sur l'amalgame.

Le directeur de l'Evaluation des Dispositifs médicaux de l'Afssaps, **Jean-Claude Ghislain**, indiquait bien à l'assistance de dentistes que **ses services avaient reçu une centaine de signalements d'incidents liés à l'amalgame** au cours des deux dernières années.

L'odontologiste **Michel Goldberg**, dentiste « expert » auprès de l'Afssaps, (bien connu de longue date pour être un défenseur acharné de l'amalgame, présent au forum bien que non annoncé sur le programme), prenait aussitôt la parole pour dire que ces signalements étaient nuls et négligeables car émanaient de *personnes sectaires, qui écrivaient sous la dictée de ce bon docteur Melet ...*

Ce qui suscita une vive interpellation du 'collègue' assis à mes côtés : après avoir précisé que ce n'était pas le docteur Melet qui avait aidé à la rédaction de ces imprimés des signalements mais lui-même ici présent et objet aussi d'un de ces signalements, il pria fermement le représentant de l'Afssaps de bien vouloir s'assurer de l'indépendance de *leur* expert qui venait de tenir ces propos.

Ces trois faits à eux seuls nous indiquaient clairement ce que nous subodorions déjà :

L'AFSSAPS (aujourd'hui ANSM) était de connivence avec l'ORDRE DES DENTISTES et s'asseyait sur notre alerte !

Faut-il s'étonner de l'inébranlable conviction des dentistes de terrain, convaincus de l'inexistence d'un **risque mercuriel dentaire** ? Pourquoi penseraient-ils que leurs autorités leur mentent depuis si longtemps, et à ce point sur le sujet ?

- 2^{ème} jour : forum sur la *corrosion*

[Je fais juste une parenthèse sur ce second forum auquel j'avais assisté, animé par un spécialiste ingénieur matériaux, qui intervenait régulièrement en fac dentaire justement sur la question de la corrosion. Sa remarque « *on voit bien ici que l'amalgame constitue l'anode essentielle de tout le système* » n'était pas tombée dans l'oreille d'une sourde ; je le contactai et l'informai sur l'activité de notre association. Il fit par la suite une intervention écrite à l'Afssaps, qui allait dans le bon sens, celui d'une nécessité de mesure et évaluation objective et irréfutable sur la stabilité de l'amalgame. Cette audace lui valut un point final à ses missions auprès de ses « partenaires dentaires ». Sans qu'il s'en étonne outre mesure, son expérience antérieure lui avait permis d'observer déjà l'absence d'objectivité scientifique du milieu, à propos du statut de corrosion de l'amalgame, remontant à des années, lorsqu'il était membre expert de la commission ISO des produits dentaires (AFNOR). Je tiens à rendre hommage ici à son courage et son honnêteté, et le remercie au nom des patients].

- 3^{ème} jour : forum sur la *Démarche qualité*

Glissée, toujours incognito, le dernier jour de ce congrès de 2002 parmi les assistants au forum titré *Démarche Qualité*, je soulève lors des débats la question de l'amalgame qui n'a pas du tout été évoquée, pour savoir ce qu'il en est au juste, rappelant l'incident de deux jours plus tôt, au forum *matériorvigilance*, dont j'avais été témoin, et où l'on avait frisé le scandale.

Je rappelle que « *nous dentistes* » ne savons pas bien sur quel pied danser avec ce sujet de l'amalgame et du mercure, qui est de plus en plus un questionnement pour nous, et un objet de frottement avec certains patients ; le modérateur me rétorque que ce n'est pas le lieu d'en parler, et que l'amalgame n'est pas à l'ordre du jour. Puis, comme j'insiste, il s'impatiente et répond « *l'amalgame, on y pense, chaque année on en parle, oui, on y pense, croyez moi madame* ». Je n'ai pas loisir d'insister plus, le modérateur s'étant approché, m'intimant courtoisement mais fermement de rendre le micro, afin de clôturer la séance.

Précision très utile : ce modérateur de la *Démarche qualité* n'était pas n'importe qui dans le paysage dentaire, puisque le dentiste Patrick Hescot était **président de l'Union française de Santé Bucco Dentaire, (UFSBD)**. Vous savez : ce sigle jaune visible partout aux yeux des personnes averties, sur les strips de blanchiment *Procter et Gamble*, sur les boîtes de bonbons *Ricola*, et surtout sur celles des **chewing-gums, Hollywood**, ou *Wrigley-Freudent*, exposés aux lieux de flux du public, près des caisses des supermarchés, des bureaux de tabac, ... dont la France est le second consommateur après les États-Unis, avec chaque minute 10 000 chewing-gums consommés, le vent en poupe après l'interdiction de fumer dans les boîtes de nuit (+ 30% en 2 ans).

Jusque là, « pourquoi pas » ?

Mais il y a un « hic » : la mastication provoque un accroissement de libération de vapeurs du mercure contenu dans les plombages, et cela a motivé en **1998 une recommandation officielle du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France**, toujours en vigueur, **déconseillant la mastication de chewing-gum aux porteurs d'amalgames dentaires**.

On était donc en droit d'attendre, **prévention oblige**, de la part de l'UFSBD, au moins que soit noté à côté de leur sigle sur les boîtes de chewing-gums en question, un rappel de cet avis officiel, à l'instar du « *fumer tue* » inscrit sur les paquets de cigarettes.

Et non pas ces années de dissimulation du risque ; Pire : de permanente promotion du chewing.

L'UFSBD tirant une partie substantielle de ses ressources des fabricants, pourquoi chercher d'autre explication à cette grave **tromperie sanitaire** ?

...Ce qui en rajoute est que cet organisme privé est quand même **pris pour un service public**, portant la respectable parole de la **prévention** un peu partout, et en permanence au cœur même de l'**Education Nationale**, à la faveur par exemple d'une publication sur la Santé (La Lettre de l'ADOLESCENT, via MGEN), à la faveur de campagnes dans les collèges, avec malettes de démonstration Colgate. Comme si cette Education Nationale n'était en mesure d'assumer elle-même quelques fondamentaux d'hygiène, dont le brossage des dents, en y ajoutant notamment des avertissements sur la consommation de sucreries, et même celle de chewing-gum « *dans certains cas* » !

Mais voici une grande nouvelle pour notre pays : **ce président de l'UFSBD** qui entrava mon zèle indésirable et mes questions sur l'amalgame, vient d'être élu par ses pairs pour être **à partir de 2015 le nouveau Président de la Fédération dentaire Internationale (FDI)...**

Cet organisme pilote toutes les décisions du domaine dentaire mondial, domaine avoisinant les 15 trillions \$ annuels de CA (pour les seuls consommables, *amalgame* en bonne place). Et pratique auprès de l'OMS un entrisme très contestable, dont témoigne le fameux « *faux rapport de l'OMS* » de 1997, largement dénoncé par les ONGs impliquées comme la nôtre dans le combat pour l'interdiction de l'amalgame.

Depuis cette année 2002, où il me répondait « *l'amalgame, on s'en occupe* » il n'apparaît pas que ni lui à l'UFSBD, ni ses pairs de l'ORDRE et de l'ADF s'en soient occupés autrement que pour nier le risque : restant favorables encore aujourd'hui à l'amalgame, bien qu'existent maintenant des alternatives biocompatibles.

Pour une association qui se targue de faire de la prévention, c'est plutôt cocasse ; mais c'est surtout cynique.

Monsieur Hescot sera-t-il meilleur agent d'une **véritable prévention santé** à Genève, à la tête de la FDI et à l'OMS, qu'il ne l'a été en France à la tête de l'UFSBD ? Le doute est permis.

Au regard de tout ce dont j'ai été témoin, j'ai encore peu dit ; on peut noter que j'ai limité mon inventaire à la **seule année 2002** ; pendant laquelle ont été actés, on a vu, pas moins de 4 faits à 'empreinte délictueuse d'entrave à l'application de nos Lois'.

Il eût fallu, en tête de ces ENTRAVES à l'ALERTE pour l'émergence de la vérité, exposer tout ce qui a été fait contre le principal protagoniste, le médecin lanceur d'alerte et chercheur Jean-Jacques Melet : comparutions devant son Ordre, et un cumul d'actes infamants qui l'ont conduit au désespoir, puisqu'il a fini par se donner la mort ; sujet méritant à lui seul un exposé et récit biographique.

En résumé, le tableau est celui-ci :

- D'un côté : un médecin isolé, une association citoyenne 'hors du giron' car dérangeante, donc sans subvention aucune, des scientifiques intègres et indépendants donnant l'alerte sur cette grave question de santé publique, subissant menaces ou rétorsions :

au péril de leurs carrières ou même de leur vie, à propos desquels NAMD a reçu des témoignages directs.

- De l'autre : une agence nationale de veille sanitaire, (AFSSAPS/ANSM), des organismes et/ou associations en première ligne, et affichant, qui la protection du patient (les Ordres), qui la prévention (l'UFSBD) :

tous observés en flagrant délit d'atteintes à la Loi et dénis de leurs missions respectives.

Je remercie infiniment les organisateurs de m'avoir donné l'opportunité d'exprimer aujourd'hui, cet embryon d'« **acte public d'accusation** ».